

DEMANDE DE DÉROGATION POUR
 LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction de dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

(1) préciser la partie de la plante récoltée

A. VOTRE IDENTITÉ		
Nom et Prénom : <p style="margin-left: 40px;">ou Dénomination (pour les personnes morales) : REDEN SOLAR (et sa filiale directe RS Projet 43)</p>		
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Jean-Jacques ARRIBE <p style="margin-left: 40px;">Adresse : N° Rue ZAC des champs de Lescaze</p> <p style="margin-left: 40px;">Commune : ROQUEFORT</p> <p style="margin-left: 40px;">Code postal : 47310</p>		
Nature des activités : Développement, construction et exploitation de centrales photovoltaïques Qualification : JJ ARRIBE, Directeur général de RS Projet 43, elle-même possédée par REDEN SOLAR		
B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 – <i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B2 – <i>Lullula arborea</i> Alouette lulu	Max 10	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B3 – <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	Max 10	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B4 – <i>Sylvia communis</i> Fauvette grisette	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B5 – <i>Sylvia undata</i> Fauvette pitchou	Max 10	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B6 – <i>Hippolais polyglotta</i> Hypolaïs polyglotte	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B7 – <i>Turdus merula</i> Merle noir	Max 20	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B8 – <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Max 25	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B9 – <i>Dryocopus martius</i> Pic noir	Max 3	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
B10 – <i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle	Max 10	Risque de destruction d'individus en phase de chantier

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B11 – <i>Erithacus rubecula</i>	Max 15	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Rougegorge familier		
B12 – <i>Saxicola rubetra</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Tarier des prés		
B13 – <i>Saxicola rubicola</i>	Max 15	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Tarier pâtre		
B14 – <i>Troglodytes troglodytes</i>	Max 10	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Troglodyte mignon		
B15 – <i>Chloris chloris</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Verdier d'Europe		
B16 – <i>Natrix helvetica</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Couleuvre helvétique		
B17 – <i>Hierophis viridiflavus</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Couleuvre verte-et-jaune		
B18 – <i>Lacerta bilineata</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Lézard à deux raies		
B19 – <i>Podarcis muralis</i>	Max 20	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Lézard des murailles		
B20 – <i>Alytes obstetricans</i>	Max 10	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Alyte accoucheur		
B21 – <i>Bufo calamita</i>	Max 15	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Crapaud calamite		
B22 – <i>Bufo spinosus</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Crapaud épineux		
B23 – <i>Hyla meridionalis</i>	Max 5	Risque de destruction d'individus en phase de chantier
Rainette méridionale		

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Étude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Étude génétique ou biométrique | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Étude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Projet de parc photovoltaïque sur une ancienne plateforme de stockage de bois . Portée régionale

D. QUELLE SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT*

- Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
- Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
- S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : *t*
- S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
- Capture manuelle Capture au filet
- Capture avec époussette Pièges Préciser :
- Autres moyens de capture Préciser : Hérisson d'Europe – Capture manuelle
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

- Destruction des nids Préciser :
- Destruction des œufs Préciser :
- Destruction des animaux
- Par animaux prédateurs Préciser :
- Par pièges létaux Préciser :
- Par capture et euthanasie Préciser :
- Par armes de chasse Préciser :
- Autres moyens de destruction Préciser : *Destruction accidentelle par écrasement ou collision (débranchement, nettoyage et terrassements des parcelles).*

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
- Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
- Utilisation de sources lumineuses Préciser :
- Utilisation d'émissions sonores Préciser :
- Utilisation d'armes de tir Préciser :
- Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : *Présence d'engins de chantier pendant les travaux*

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES de L'OPERATION*

- Formation initiale en biologie animale Préciser : *...Ecologue en charge du suivi de chantier.....*
- Formation continue en biologie animale Préciser :
- Autre formation Préciser : *Sans objet (conducteurs d'engins), technicien...*

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Travaux prévus sur une durée d'un an, à partir de 2023 en fonction des autorisations, exploitation sur 30 ans
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Région administrative : Nouvelle-Aquitaine

Départements : Landes

Canton : Mont-de-Marsan

Commune : Uchacq-et-Parentis

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf. dossier de dérogation ci-joint.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Suivi régulier en phase exploitation

*Les suivis seront réalisés non seulement au sein de l'emprise du parc mais également au niveau des zones compensatoires.
Un rapport par année de suivi sera alors transmis aux services instructeurs.*

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ROQUEFORT

Le 30/05/2022

Votre signature

